Documents officiels 2015 Supplément n° 4

Commission de statistique

Rapport de la quarante-cinquième session (3-6 mars 2015)



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

Chapitre			Page
I.	Que	estions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	6
	A.	Projet de résolution présenté au Conseil économique et social pour adoption	6
		Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)	6
	B.	Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	8
		Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session	8
	C.	Questions portées à l'attention du Conseil	12
		46/101. Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015	12
		46/102. Recensements de la population et des logements	17
		46/103. Statistiques de la criminalité	18
		46/104. Statistiques sur les réfugiés	20
		46/105. Enquêtes auprès des ménages	21
		46/106. Comptabilité nationale	22
		46/107. Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique	23
		46/108. Comptabilité environnementale et économique	24
		46/109. Programme de comparaison internationale	26
		46/110. Statistiques agricoles et rurales	27
		46/111. Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité	28
		46/112. Principes fondamentaux de la statistique officielle	29
		46/113. Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes.	29
		46/114. Questions relatives aux programmes (Division de statistique)	30
		46/115. Questions soumises pour information	30
II.	Que	estions soumises à la Commission pour examen et décision	32
	A.	Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015	32
	В.	Recensements de la population et des logements	34
	C.	Statistiques de la criminalité	35

15-04874 **3/52**

	D.	Statistiques sur les réfugiés	35
	E.	Enquêtes auprès des ménages	36
	F.	Comptabilité nationale	37
	G.	Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique	37
	H.	Comptabilité économique et environnementale	38
	I.	Programme de comparaison internationale	38
	J.	Statistiques agricoles et rurales	39
	K.	Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité	39
	L.	Principes fondamentaux de la statistique officielle	40
	M.	Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes	41
III.	Que	estions soumises pour information	42
	A.	Statistiques de la santé	42
	B.	Statistiques ventilées par sexe	42
	C.	Registres et statistiques de l'état civil	42
	D.	Registres d'entreprises	43
	E.	Statistiques des services	43
	F.	Statistiques des finances.	43
	G.	Statistiques de l'environnement.	43
	H.	Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles	44
	I.	Journée mondiale de la statistique	44
	J.	Coordination des programmes statistiques	44
	K.	Statistiques du développement humain	44
	L.	Classifications statistiques internationales	45
	M.	Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	45
	N.	Renforcement des capacités statistiques	45
	O.	Indicateurs du développement	46
	P.	Intégration des données statistiques et géospatiales	46
	Q.	Suite donnée aux décisions de politique générale prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social	46
IV.	Que	estions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	47
V.	Ord	re du jour provisoire et dates de la quarante-septième session de la Commission	48
VI	Ran	port de la Commission sur les travaux de sa quarante-sivième session	49

VII.	Org	anisation de la session	50
	A.	Ouverture et durée de la session	50
	B.	Participation	50
	C.	Élection du Bureau	50
	D.	Ordre du jour et organisation des travaux	50
	E	Degumentation	50

15-04874 5/52

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution présenté au Conseil économique et social pour adoption

La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, dans laquelle il demandait au Secrétaire général d'appliquer le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et priait instamment les États Membres de procéder à au moins un recensement de la population et des logements au cours de la période 2005-2015, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

Prenant note avec satisfaction des dispositions prises par les États Membres pour effectuer des recensements de la population et des logements dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010, ainsi que des activités menées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes à l'appui de leurs efforts,

Prenant note des mesures prises par les pays dans le cadre du cycle de recensement de 2010 pour réduire les coûts des opérations, améliorer la qualité des recensements et le respect des délais et diffuser largement les résultats en appliquant des méthodes nouvelles et en utilisant des technologies modernes aux différentes étapes du recensement,

Considérant qu'il est de plus en plus importants d'intégrer les recensements de la population et des logements à d'autres types de recensement, aux registres et statistiques de l'état civil et à d'autres activités statistiques, telles que le recensement agricole, le recensement des établissements et les ensembles de données administratives,

Considérant également que la série de recensements de la population et des logements de 2020 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012¹, du Sommet du Millénaire, tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000², de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à

¹ A/CONF.216/16 et Corr.1.

² Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Istanbul du 3 au 14 juin 1996³, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995⁴, du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995⁵, de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994⁶ et d'autres réunions régionales et nationales,

Soulignant que, pour un pays comme pour chacune de ses divisions administratives, le recensement de la population et des logements constitue l'une des principales sources des données nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au contrôle de l'efficacité des politiques et programmes visant à promouvoir le développement socioéconomique et la viabilité écologique,

Soulignant également que les recensements de la population et des logements sont effectués dans le but d'établir des statistiques et des indicateurs fiables qui permettent d'évaluer les conditions de vie de divers groupes particuliers de population, à savoir les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés et les apatrides ainsi que les changements les concernant,

- 1. Approuve le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, qui comprend plusieurs activités destinées à amener les États Membres à effectuer un tel recensement au cours de la période 2015-2024;
- 2. Prie instamment les États Membres de procéder à un recensement au moins dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, en tenant compte des recommandations internationales et régionales en la matière et en s'attachant tout spécialement à le programmer suffisamment à l'avance, à limiter les coûts, à couvrir l'ensemble de la population ainsi qu'à diffuser les résultats en temps utile et à les rendre aisément accessibles aux acteurs nationaux, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales voulues, pour éclairer les décisions et faciliter la bonne application des plans et programmes de développement;
- 3. Souligne que les pays doivent s'assigner des objectifs de qualité pour la conduite et l'évaluation des recensements en vue de préserver l'intégrité, la fiabilité, l'exactitude et la valeur de leurs résultats, en tenant pleinement compte des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- 4. *Insiste* sur l'importance que revêt le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 pour la planification du développement durable, en particulier dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015, et engage les États Membres à lui apporter un appui sans faille;
- 5. Prie le Secrétaire général d'élaborer des normes, méthodes et directives statistiques internationales pour faciliter les activités du Programme mondial de

15-04874 7/52

³ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6).

⁴ Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13).

⁵ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

⁶ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18).

recensements de la population et des logements de 2020, pour assurer la coordination des activités des différents acteurs destinées à aider les États Membres dans la mise en œuvre du Programme et pour contrôler celle-ci et en rendre compte régulièrement à la Commission de statistique.

B. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session et ordre du jour et dates provisoires de sa quarante-septième session

Le Conseil économique et social,

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-sixième session;
- b) Décide que la quarante-septième session de la Commission se tiendra du 8 au 11 mars 2016 à New York;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quaranteseptième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Projet d'ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-septième session de la Commission

- 1. Élection du Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat sur le programme de travail et le calendrier provisoires des travaux

- 3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Recensements de la population et des logements

Documentation

Rapport du Secrétaire général

b) Statistiques des incapacités

Documentation

Rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

c) Statistiques de la pauvreté;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques des migrations internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

e) Statistiques de l'éducation;

Documentation

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

f) Statistiques sur les réfugiés;

Documentation

Rapport du Bureau central de statistique de Norvège et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

g) Enquêtes auprès des ménages.

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages

- 4. Statistiques économiques :
 - a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

b) Statistiques industrielles;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

c) Statistiques de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Statistiques de la distribution;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

15-04874 **9/52**

e) Statistiques du commerce international des services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

f) Statistiques des technologies de l'information et des communications;

Documentation

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement

g) Programme de comparaison internationale

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

h) Statistiques des prix

Documentation

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices de prix

i) Statistiques du secteur informel

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

j) Programme de transformation.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- 5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
 - a) Comptabilité environnementale et économique;

Documentation

Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale

b) Statistiques du changement climatique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

 Statistiques des pays dont l'économie repose sur des ressources naturelles.

Documentation

Rapport du Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies sur les ressources naturelles

- 6. Activités non classées par domaine :
 - a) Coordination des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique

b) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)

c) Indicateurs du développement;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

d) Suite donnée aux décisions de politique générale prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

e) Cadres nationaux d'assurance de la qualité;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

f) Intégration des données statistiques et géospatiales;

Documentation

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales

g) Indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut;

Documentation

Rapport des Amis de la présidence

h) Mégadonnées;

Documentation

Rapport du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle;

i) Journée mondiale de la statistique;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

15-04874 11/52

j) Développement des statistiques régionales en Asie occidentale;

Documentation

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

k) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

Documentation

Rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance

- 7. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
- 8. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-huitième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

9. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-septième session.

C. Questions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil.

46/101

Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015

I. Indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

La Commission de statistique :

- a) A remercié le groupe des Amis de la présidence de son rapport très complet⁷ sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et du travail fructueux qu'il a effectué dans un laps de temps très court et l'a félicité de l'appui dynamique qu'il apporte au processus intergouvernemental engagé en vue d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015;
- b) A pris connaissance avec intérêt des deux documents d'information consacrés aux résultats de l'enquête sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et sur la disponibilité des données, qui donnent des aperçus importants sur les pratiques nationales concernant la mesure des progrès et sur les

⁷ E/CN.3/2015/2.

12/52

données disponibles pour mesurer la réalisation des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015;

- c) A approuvé la feuille de route proposée pour l'élaboration et l'utilisation d'un cadre d'indicateurs, et en particulier le calendrier proposé en vue de son adoption en 2016, à la quarante-septième session de la Commission. Celle-ci a souligné que l'établissement d'un cadre d'indicateurs robuste et de grande qualité est une opération technique qui exige du temps et demande à être conduite par étapes, ménageant la possibilité d'améliorations au fur et à mesure de l'évolution des connaissances:
- d) A souligné qu'étant donné les problèmes de mesure et de capacités qui pourraient se poser aux États Membres, le cadre mondial ne devrait comprendre qu'un nombre limité d'indicateurs, leur moindre quantité étant compensée par leur pertinence stratégique, reposer sur l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement et tenir compte des cadres conceptuels déjà élaborés pour d'autres indicateurs;
- e) S'est déclarée préoccupée par les résultats préliminaires d'une première évaluation des indicateurs susceptibles d'être retenus pour la prochaine négociation intergouvernementale, en mars 2015, soulignant qu'il fallait considérer cette liste uniquement comme une proposition préliminaire, qui ne devait aucunement empêcher d'ajouter, supprimer ou modifier les indicateurs énumérés en fonction des discussions techniques détaillées ultérieures;
- f) A prié le Bureau de la Commission de mettre définitivement au point, avec le concours du groupe des Amis de la présidence et en toute transparence, les documents techniques à présenter en mars 2015 dans le cadre des prochaines négociations intergouvernementales, en s'appuyant sur les résultats préliminaires de l'enquête d'évaluation et sur tous les travaux techniques préparatoires du Groupe;
- g) A approuvé la création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et :
 - i) A décidé de superviser l'examen du projet de mandat du Groupe d'experts en s'appuyant sur les débats de la session;
 - ii) A souligné que les bureaux nationaux de statistique seraient appelés à jouer le premier rôle dans l'élaboration du cadre d'indicateurs, afin que chaque pays se l'approprie effectivement, et est convenue que, aux côtés de leurs représentants, le Groupe d'experts comprendrait, en qualité d'observateurs, des organisations et institutions régionales et internationales. Ces dernières, qui sont chargées des rapports mondiaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, fourniront aussi des conseils et un appui technique importants;
 - iii) A demandé que les mécanismes régionaux existants soient utilisés pour assurer une représentation régionale équitable et l'expertise technique voulue;
 - iv) A demandé que les conclusions de la réunion d'experts sur un cadre d'indicateurs, tenue les 25 et 26 février 2015, soient prises en considération par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable;
 - v) A prié le Groupe d'experts de travailler dans un esprit ouvert et dans la transparence;

15-04874 13/52

- h) S'est dite favorable à la création d'un nouveau groupe de haut niveau pour assurer la direction stratégique du processus de réalisation des objectifs de développement durable. Ce groupe devrait être composé de représentants de bureaux nationaux de statistique et de ceux d'organisations régionales et internationales en qualité d'observateurs et travailler sous l'égide de la Commission de statistique. Il devrait encourager les pays à s'approprier le système de contrôle du programme de développement pour l'après-2015 et favoriser le renforcement des capacités, l'établissement de partenariats et la coordination pour le contrôle de ce programme. La Commission a demandé que le mandat détaillé du groupe soit défini en consultation avec les États Membres et approuvé par le Bureau de la Commission;
- i) A avalisé le programme de travail du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, qui devrait présenter son rapport final à la Commission à sa quarante-septième session, en 2016. La Commission a aussi noté que les travaux du groupe des Amis de la présidence ne feraient pas double emploi avec ceux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du groupe de haut niveau;
- j) A souligné la nécessité de procéder d'urgence à des investissements pour renforcer les capacités statistiques nationales, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en vue de mesurer les progrès accomplis dans la définition du programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux national, régional et mondial, et de permettre aux bureaux nationaux de statistique d'assurer la direction et la coordination du processus;
- k) A demandé qu'à l'avenir, dans les rapports établis pour examen par la Commission, toute l'attention voulue soit accordée aux termes dans lesquels sont formulées les décisions qu'elle est appelée à prendre afin de garantir son indépendance.

II. Questions nouvelles : la révolution des données

- a) A pris note du rapport et des recommandations du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, qui sont présentées dans le rapport intitulé « Un monde qui compte : mobiliser la révolution en matière de données pour le développement durable » et à l'annexe III du rapport du Secrétaire général sur les questions nouvelles intitulé « Questions nouvelles : la révolution des données »⁸;
- b) S'est félicitée que le Secrétaire général préconise l'élaboration, sous ses auspices, d'un programme d'action global;
- c) S'est dite consciente des difficultés soulevées par les nouvelles règles de contrôle de l'exécution applicables dans le cas des objectifs de développement durable et a recommandé que de nouveaux investissements soient effectués pour renforcer les capacités statistiques, y compris aux fins de la collecte de données et plus spécialement pour les pays en situation particulière, tels les petits États insulaires en développement, les pays en développement enclavés et les États fragiles;
- d) A souligné qu'un élément clef de la révolution des données consiste à mettre des données de qualité à la disposition de tous;

⁸ E/CN.3/2015/3.

- e) A dit que la révolution des données ouvre de nouveaux horizons aux bureaux nationaux de statistique et qu'il faudra trouver les mécanismes de gouvernance requis pour s'associer avec de nouvelles parties prenantes et utiliser les sources de données nouvelles;
- f) A souligné que les bureaux nationaux de statistique auront une fonction de coordination vigoureuse à remplir, notamment la validation des données issues de sources nouvelles extérieures au système statistique officiel pour vérifier qu'elles sont bien toutes conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- g) A souligné qu'il faudra prévoir des cadres pour la qualité et la responsabilité des données avec le recours aux sources de données nouvelles et que la Division de statistique devra indiquer comment les élaborer et les mettre en application;
- h) A proposé de créer des mécanismes propres à accroître et à faciliter l'accès à l'innovation et à la technologie;
- i) A souligné qu'en pratique, la révolution des données pourrait prendre différentes formes selon les priorités et l'état de développement de chaque pays et que, pour cette raison, il faudra mettre à jour les stratégies nationales de développement de la statistique pour y incorporer les éléments de la révolution des données qui sont les plus utiles au regard des priorités nationales;
- j) A reconnu que la gestion de la révolution des données nécessitera des compétences nouvelles chez les statisticiens officiels et recommandé que soient prises en considération les conclusions du forum de haut niveau sur un partenariat pour les capacités requises dans le cadre de la révolution des données, tenu le 2 mars 2015;
- k) A admis que l'organisation d'un forum mondial pour les données du développement durable permettrait d'intensifier la coopération avec divers groupes spécialisés comme les informaticiens, les géomaticiens et « scientifiques des données » statistiques et les utilisateurs, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile.

III. Mégadonnées

- a) A remercié le Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle de son rapport⁹ et l'a félicité pour le travail accompli jusqu'à présent;
- b) A félicité et remercié la Chine d'avoir si bien organisé en octobre 2015 la Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle et accueilli la première réunion du Groupe de travail mondial;
- c) A entériné le mandat du Groupe de travail mondial exposé dans l'annexe du rapport, ainsi que la division du travail entre diverses équipes spéciales, tout en demandant à celui-ci d'accorder une attention particulière aux questions suivantes :
 - i) La mise en commun des enseignements tirés de l'exécution de projets relatifs aux mégadonnées;
 - ii) Les problèmes de qualité que peut poser l'emploi des mégadonnées en statistique officielle;

15-04874 15/52

-

⁹ E/CN.3/2015/4.

- iii) La coordination des travaux du Groupe de travail mondial et de l'action menée au niveau régional, surtout en Europe, en vue de tirer parti des succès et de réutiliser les produits avec ou sans changement de destination;
- iv) Le fossé technologique qui existe entre pays développés et pays en développement, et la nécessité de fournir à ces derniers les moyens financiers de prendre part aux projets portant sur les mégadonnées;
- v) Les cadres juridiques de l'accès aux sources de mégadonnées, et surtout au secteur privé, en tenant compte des questions de confidentialité;
- vi) Les compétences, les ressources humaines et le renforcement des capacités nécessaires à une bonne prise en charge des mégadonnées, surtout en science des données et en informatique;
- vii) La démonstration et l'explication des limites de l'emploi des mégadonnées en statistique officielle;
- viii) La mise en place de partenariats, qui est nécessaire pour exploiter et mobiliser les mégadonnées, surtout avec le secteur privé, les instituts de recherche et le monde universitaire;
- d) A prié le Groupe de travail mondial d'étudier l'utilisation d'autres sources de mégadonnées que la téléphonie mobile, les réseaux sociaux et l'imagerie satellitaire, comme les transactions du commerce électronique, et de se pencher sur les aspects transfrontières des sources de mégadonnées et les problèmes considérables qui y sont associés;
- e) A souligné que les mégadonnées devraient être considérées comme des sources de données secondaires et qu'à cet égard, il convient de s'intéresser aussi de près à l'utilisation des sources de données administratives;
- f) A souscrit à la proposition de mener une enquête mondiale sur les projets relatifs aux mégadonnées présentée par le Groupe de travail mondial, ainsi qu'aux projets pilotes réalisés dans ce domaine sous les auspices du Groupe, tout en encourageant les pays ou instituts intéressés à y participer en vue d'échanges de données d'expérience et d'un renforcement des capacités.

IV. Programme de transformation de la statistique officielle

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les résultats de la Conférence mondiale sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle ¹⁰;
- b) A approuvé les conclusions de la Conférence mondiale portant sur la modernisation des systèmes statistiques, compte tenu notamment, mais non exclusivement, des questions suivantes : i) la coordination du système statistique mondial; ii) la communication, y compris les campagnes de sensibilisation auprès des décideurs; iii) la collecte, le traitement et la diffusion des données à l'aide de systèmes statistiques intégrés; iv) l'innovation du côté des méthodes, des outils et de l'infrastructure informatiques, y compris l'établissement d'une structure de production normalisée; v) la formation et le renforcement des capacités;

¹⁰ E/CN.3/2015/5.

- c) A reconnu la nécessité de moderniser et de renforcer les systèmes statistiques mondial, régionaux et nationaux, quel que soit leur niveau de développement statistique, en vue de satisfaire avec plus d'efficacité et d'efficience aux exigences nouvelles;
- d) A suggéré que la modernisation des méthodes de production statistique nécessite une nouvelle architecture de la collecte, du traitement et de la diffusion des données reposant sur un processus de production normalisé et une démarche statistique intégrée et non compartimentée, comme c'est le cas depuis toujours;
- e) S'est félicitée de la précieuse contribution apportée par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques de la Commission économique pour l'Europe à l'établissement de normes à l'appui du programme de modernisation au niveau mondial, a souscrit à sa proposition de partager ses données d'expérience et ses conclusions et est convenue qu'il lui rendrait compte de la marche de ses travaux;
- f) A reconstaté qu'il fallait coordonner plus fermement les activités de renforcement des capacités statistiques portant sur les questions techniques et administratives à tous les niveaux, mondial, régional et national, en tenant compte des besoins financiers, humains et technologiques, lesquels doivent être définis et présentés à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba;
- g) A aussi constaté la nécessité de renforcer la coordination des travaux entre les niveaux mondial et régional dans les différents champs et prié le Bureau de la Commission d'établir, avec le concours du Secrétariat, un relevé des mécanismes de coordination et des champs de travail existants, en vue de recenser les domaines dans lesquels il faut intervenir en priorité si l'on veut mettre en place un programme de transformation de la statistique officielle, et de lui présenter à ce sujet des propositions à examiner à sa prochaine session.

46/102

Recensements de la population et des logements

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2010 et de 2020¹¹ qui évaluait la mise en œuvre au niveau national du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 et analysait les succès et les difficultés des différents pays;
- b) A reconnu que, pour la série des recensements de 2010, un grand nombre de pays avaient procédé à un recensement de façon satisfaisante et novatrice en recourant à des méthodes de recensement nouvelles et à des technologies modernes;
- c) A félicité les pays qui avaient fourni un appui bilatéral à d'autres pour la conduite des recensements, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, tout particulièrement par des formations, le partage des données d'expérience nationales

15-04874 17/52

¹¹ E/CN.3/2015/6.

et la mise en commun du matériel nécessaire, et compte voir cette tendance se poursuivre pendant le cycle de recensements de 2020;

- d) A souligné l'importance cruciale des recensements de la population et des logements pour le programme de développement pour l'après-2015, en particulier parce qu'ils constituent une source de données précieuse pour contrôler la réalisation des objectifs de développement durable;
- e) A approuvé le projet de résolution sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 et sa présentation au Conseil économique et social pour adoption ¹²;
- f) A félicité le groupe d'experts internationaux d'avoir établi en temps utile la troisième révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*;
- g) A accueilli favorablement et adopté les *Principes et recommandations* concernant les recensements de la population et des logements, troisième révision, et encouragé les pays à commencer à les appliquer, étant donné qu'il est important de fixer des normes de qualité pour la conduite des recensements;
- h) A admis que des pays pourraient se heurter à des difficultés techniques et financières et avoir besoin d'un appui au cours de la série des recensements de 2020, notamment pour l'utilisation des technologies de pointe et des sources de données administratives;
- i) A prié la Division de statistique, ainsi que d'autres organisations internationales et régionales, d'accroître leur assistance technique aux bureaux nationaux de statistique, en particulier aux premiers stades de la planification, en vue de renforcer les capacités nationales de conduite de la série de recensements de la population et des logements de 2020;
- j) A approuvé le programme de travail figurant dans le rapport du Secrétaire général et prié la Division de statistique de jouer un rôle de premier plan dans la mise en place des outils suivants :
 - i) Une base d'archivage des microdonnées, après des consultations suffisantes avec les États Membres, en cherchant à répondre aux préoccupations de confidentialité des données et autres soucis techniques et en tenant compte des bases régionales existantes;
 - ii) Un forum en ligne permettant aux différents pays de procéder à des échanges de données d'expérience et de connaissances dans la conduite des recensements.

46/103

Statistiques de la criminalité

La Commission de statistique :

a) A remercié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et leurs partenaires pour le travail accompli par eux et donné son aval à l'adoption de la classification

¹² Ibid., annexe.

internationale des infractions à des fins statistiques comme norme statistique internationale;

- b) A relevé que la Classification internationale des infractions à des fins statistiques est une norme internationale applicable à la collecte de données, qu'elles proviennent de registres administratifs ou d'enquêtes, et un outil d'analyse permettant d'obtenir une information irremplaçable sur les mobiles et les causes des infractions;
- c) A confirmé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans son rôle de dépositaire de la classification internationale des infractions à des fins statistiques et s'est prononcée en faveur de la création d'un groupe consultatif technique chargé de donner des avis techniques et de contribuer à la tenue à jour de la classification;
- d) A approuvé le plan destiné à faciliter la mise en application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques aux niveaux national, régional et international; a admis que les pays ont besoin de temps et de ressources suffisantes pour mettre en application la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et les a invités à prendre des mesures pour le faire progressivement. Elle a également prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faire figurer une évaluation des capacités nationales dans le projet de plan de mise en pratique;
- e) S'est félicitée des progrès accomplis en ce qui concerne les activités prévues dans le plan d'action pour l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des statistiques de la criminalité aux niveaux national et international qu'elle avait examinées et adoptées à sa quarante-quatrième session, en 2013, et a reconfirmé le plan d'action;
- f) A encouragé les États Membres et les organisations internationales à poursuivre leurs efforts pour renforcer leurs systèmes statistiques sur le crime et la justice pénale, à faire une place aux statistiques de la criminalité dans les stratégies nationales de développement des statistiques et à prêter leur concours pour les activités prévues pour la période 2015-2020, qui sont exposées dans le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ¹³;
- g) A invité les États Membres à adopter les nouvelles normes internationales et les meilleures pratiques en matière de statistiques de la criminalité pour être en mesure de produire les données requises pour contrôler les progrès dans le sens des objectifs de développement durable en ce qui concerne la violence et la justice;
- h) A appelé les États Membres et les donateurs à fournir les ressources nécessaires à une mise en application satisfaisante de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et à l'exécution des autres activités inscrites dans le plan d'action.

15-04874 19/52

¹³ E/CN.3/2015/7.

46/104 Statistiques sur les réfugiés

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport conjoint du Bureau central de statistique de la Norvège et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées ¹⁴, à l'examen duquel elle a consacré pour la première fois un point distinct de l'ordre du jour;
- b) S'est dite consciente de l'inquiétude croissante suscitée par le manque d'harmonisation des définitions, des classifications et des méthodes de collecte de données sur les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées;
- c) A souscrit à la proposition d'organiser une conférence internationale sur les statistiques relatives aux réfugiés, qui réunirait les organisations internationales, les experts des bureaux de statistique nationaux et les chercheurs travaillant dans ce domaine, pour étudier les meilleurs moyens d'incorporer la compilation de statistiques sur ces populations aux systèmes statistiques nationaux et élaborer un ensemble de recommandations visant à améliorer ces données;
- d) S'est félicitée de l'offre faite par l'Institut turc de statistique (TurkStat) d'accueillir en 2015, en collaboration avec EUROSTAT et d'autres entités, la conférence internationale envisagée sur les statistiques relatives aux réfugiés, et l'en a remercié;
- e) A relevé qu'il faudrait disposer d'un manuel de statistiques sur les réfugiés et les déplacés qui puisse servir de guide pratique pour la collecte, l'analyse et la diffusion de ces statistiques et prenne en considération les méthodes et initiatives actuelles:
- f) A noté qu'il était nécessaire de pousser plus avant les travaux de recherche et d'analyse consacrés à l'identification et la protection des réfugiés et des déplacés et à leur impact sur les sociétés d'accueil;
- g) A souligné la nécessité d'améliorer la coopération entre bureaux de statistique nationaux, autres entités nationales intéressées et organisations internationales très actives auprès des réfugiés et des déplacés;
- h) A exhorté les organisations internationales à fournir une assistance technique et à faciliter l'échange de données d'expérience nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte, analyse et diffusion des données statistiques sur les réfugiés et les déplacés;
- i) A prié les organisateurs de la conférence internationale de lui faire rapport à sa quarante-septième session sur les résultats de ses travaux et sur la suite des mesures à prendre pour améliorer les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées.

14 E/CN.3/2015/9.

46/105

Enquêtes auprès des ménages

La Commission de statistique :

- a) A pris note avec satisfaction du rapport de la Banque mondiale intitulé « Amélioration des enquêtes sur les ménages dans le cadre du développement pour l'après-2015 : questions et recommandations en vue de l'établissement d'un programme commun »¹⁵ et a remercié cette dernière et ses partenaires d'avoir réintroduit le sujet des enquêtes auprès des ménages dans ses travaux après une longue absence;
- b) A reconnu que les enquêtes auprès des ménages constituent une source de données très importante pour les décisions de planification et de politique du développement, et que la demande de données issues de ces enquêtes va encore s'accroître au fur et à mesure des progrès observés du côté du programme de développement pour l'après-2015;
- c) A noté avec quelque inquiétude que des changements et des améliorations s'imposent dans le choix de la date, le contenu, la qualité, le financement, le renforcement des capacités nationales de conduite et la coordination de ces enquêtes si l'on veut qu'elles permettent effectivement de suivre les objectifs de développement durable;
- d) A approuvé la création d'un groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages qui, sous l'égide de la Division de statistique, sera chargé de faciliter la coordination et l'harmonisation des activités relatives à ces enquêtes;
- e) A demandé que le mandat de ce groupe de travail intersecrétariats soit élaboré, sous la direction de son bureau, sur le modèle de celui du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, et qu'il lui soit présenté à sa quarante-septième session;
- f) A instamment demandé que le Groupe de travail tienne compte dans ses travaux des bonnes pratiques déjà connues au niveau national, mais aussi des contraintes financières et techniques auxquelles se heurtent les pays qui mènent des enquêtes auprès des ménages;
- g) A noté qu'un grand nombre d'institutions internationales faisant des enquêtes auprès des ménages ainsi que plusieurs bureaux de statistique nationaux ont exprimé le souhait de faire partie du Groupe de travail intersecrétariats ou des équipes spéciales qui seront créées dans ce cadre;
- h) A appuyé, à titre prioritaire, la mise à l'essai de directives internationales applicables aux enquêtes auprès des ménages par une équipe spéciale du Groupe de travail, en soulignant la nécessité de tenir dûment compte des codes de bonnes pratiques existants, nationaux et régionaux;
- i) A approuvé la proposition d'effectuer une étude des priorités de recherche sur les questions méthodologiques transversales, y compris les questions de ventilation et d'intégration de différents types d'enquêtes et d'autres sources de données;
 - j) A prié le Groupe de travail de lui faire rapport sur ce point.

15-04874 21/52

_

¹⁵ E/CN.3/2015/10.

46/106 Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

- a) A favorablement accueilli le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale 16 et remercié celui-ci du travail accompli pendant l'année écoulée;
- b) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;
- c) A jugé très utiles les indications fournies sur les questions posées par l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008)¹⁷ et a vivement engagé le Groupe de travail à continuer à donner la priorité aux indications pratiques propres à faciliter la mise en œuvre du Système;
- d) A noté l'apparition d'un certain nombre de questions conceptuelles qui s'étendent bien au-delà du SCN 2008 et dont la solution risque de prendre beaucoup de temps, et a demandé au Groupe de travail de classer les questions inscrites au programme de recherches sur le SCN par ordre de priorité et de lui faire rapport sur l'avancement des travaux qui leur sont consacrés;
- e) S'est félicitée de l'achèvement d'un certain nombre de manuels, guides et directives qui facilitent la mise en œuvre du SCN 2008 et la production des statistiques connexes, a instamment prié le Groupe de travail d'accélérer la production des manuels et des directives récemment proposées, y compris le guide de la prévision à rebours, et de ceux qui sont en cours de rédaction, et a demandé que ces documents soient publiés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;
- f) A pris note avec satisfaction des activités menées par les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, d'autres organisations régionales ainsi que des pays pour faciliter la mise en œuvre du SCN 2008;
- g) A salué les États Membres qui jouent un rôle important en prêtant leur concours pour le renforcement des capacités d'autres États Membres de façon à consolider la mise en œuvre du SCN et les statistiques connexes, a demandé que soit établi au niveau international un mécanisme de gouvernance pour le renforcement des capacités, comme dans le cas du Programme de comparaison internationale, et a prié les organisations internationales et régionales d'intensifier leurs activités en la matière;
- h) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'application du SCN 2008, s'est déclarée préoccupée par le nombre relativement faible de pays présentant le minimum requis de données et par le nombre élevé d'États Membres utilisant des années de référence dépassées et a instamment demandé aux États Membres d'établir des données de base utiles aux décideurs et adaptées aux objectifs visés et, dans ce contexte, de s'attacher en priorité à la mise en œuvre du SCN 2008 pour ce qui est du champ d'application du niveau de détails et de la qualité;

¹⁶ E/CN.3/2015/11.

¹⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29.

i) A pris note des progrès accomplis dans l'application du mécanisme Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), qui permet de transmettre des données et de partager les données de comptabilité nationale entre les organisations internationales, et vivement engagé les États Membres à l'utiliser pour faciliter la transmission des données et, en ce qui les concerne, réduire considérablement la charge que représente la communication de données aux organisations internationales.

46/107

Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec intérêt le rapport du groupe des Amis de la présidence sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique ¹⁸ et félicité le groupe pour le travail ainsi accompli;
- b) A souscrit à la proposition du groupe des Amis de la présidence de rédiger un manuel sur le Système élargi de comptabilité internationale et mondiale, qui servira de cadre à la mesure du commerce international et de la mondialisation de l'économie :
 - i) En mettant à profit les travaux sur la mesure du commerce international et de la mondialisation de l'économie déjà effectués par d'autres entités, notamment EUROSTAT, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission économique pour l'Europe;
 - ii) En traitant la question de l'utilisation de microdonnées relatives aux entreprises, y compris des données administratives, et de leurs liens avec les données du commerce international, ainsi que la question de l'échange de microdonnées entre pays, y compris les cadres juridiques et les problèmes potentiels de confidentialité des données;
 - iii) En traitant l'intégration des dimensions économique, environnementale et sociale du commerce et de la mondialisation comme un prolongement du Système de comptabilité nationale (SCN) et du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE);
 - iv) En tenant compte des différences de degrés de sophistication entre les systèmes statistiques nationaux et de la nécessité de trouver un juste d'équilibre entre les besoins des utilisateurs et le travail et les coûts correspondants;
- c) A approuvé la création d'un groupe d'experts chargé d'élaborer un manuel consacré au Système élargi de comptabilité internationale et mondiale, proposé que ce groupe soit un prolongement du groupe des Amis de la présidence tout en étant ouvert à d'autres pays mais sans préjudice d'une représentation géographique équilibrée, demandé qu'un mandat clair assorti d'un calendrier et d'une liste des produits à livrer soit établi pour ce groupe d'experts, de façon à lui assurer le rythme de travail voulu;

15-04874 **23/52**

¹⁸ E/CN.3/2015/12.

- d) A accepté le programme de travail provisoire relatif à la mesure du commerce international et à la mondialisation, à savoir :
 - i) Promouvoir et faire progresser la création d'un registre mondial des groupes d'entreprises en s'inspirant et en tenant compte des enseignements tirés du projet en cours de répertoire EuroGroups;
 - ii) Améliorer la mesure de l'hétérogénéité des entreprises en s'appuyant sur des agrégats de microdonnées autrement composés et en affinant l'élaboration d'une classification des fonctions essentielles des entreprises, tout en se gardant de toucher à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique;
 - iii) S'atteler aux asymétries du commerce bilatéral et des investissements directs étrangers tout en mettant à profit les travaux déjà menés dans plusieurs pays et en coordonnant cette action avec ce que l'OCDE a déjà fait;
 - iv) Généraliser l'établissement de tableaux ressources-emplois et entréessorties mondiaux récurrents suivant l'exemple de l'OCDE en collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales, le but étant d'étendre le champ couvert par la base de données OCDE-OMC (Organisation mondiale du commerce) sur le commerce en valeur ajoutée;
- e) A souscrit à la proposition de créer un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation de l'économie et demandé que soit établi pour lui un mandat comprenant les éléments suivants :
 - i) Coordonner les travaux des diverses organisations internationales et régionales dans ce domaine, et assurer la coopération voulue pour les programmes de travail et les activités menées dans le monde entier, en tenant compte des travaux déjà faits et en réduisant les chevauchements;
 - ii) Promouvoir la mise en place de bases de données internationales, régionales et nationales pour les statistiques du commerce international et de la mondialisation de l'économie;
 - iii) Coordonner et promouvoir les activités de renforcement des capacités en vue d'améliorer ces statistiques au niveau microéconomique et, du même coup, les chiffres des statistiques macroéconomiques.

46/108

Comptabilité environnementale et économique

La Commission de statistique :

- a) A félicité le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale de son travail de sensibilisation à l'importance du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et de promotion de sa mise en pratique;
- b) A prié le Comité d'experts de travailler en étroite collaboration avec les groupes intéressés pour promouvoir et défendre la place du SCEE dans la définition des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et demandé que des discussions soient consacrées au suivi de la mesure de ces indicateurs et au

renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration d'indicateurs reposant sur le SCEE;

- c) A exhorté le Comité d'experts à défendre et à promouvoir l'intensification de son programme d'application en donnant une impulsion vigoureuse à l'élaboration d'un programme concret et doté des ressources requises pour aider les pays à appliquer le SCEE, assorti d'un échéancier précis des objectifs et des produits à livrer;
- d) A jugé important que les différents pays élaborent un plan national commun d'application du SCEE et engagé les organisations internationales et régionales à harmoniser leurs programmes de travail par pays pour créer des synergies dans la mise en œuvre et l'utilisation de la comptabilité environnementale et des statistiques connexes, en prenant particulièrement en considération les difficultés que l'application du SCEE a pu causer aux pays en développement;
- e) A prié les institutions internationales et régionales d'élaborer un programme de travail conjoint comprenant l'élaboration de documents adoptés au niveau international à l'appui de la mise en œuvre du SCEE, à savoir des guides et matériels de formation et de communication, en s'appuyant sur les points forts de chaque entité et en définissant clairement le rôle et les attributions de chacune pour éviter les chevauchements d'activités, ainsi que de nouer des partenariats avec les groupes intéressés en vue de renforcer le recours au SCEE pour l'harmonisation des données de base et l'intégration des sources de données non traditionnelles qui peuvent aider à suivre les progrès dans le sens des objectifs de développement durable;
- f) Dans le cadre des mesures d'intensification du programme d'application, a engagé le Comité d'experts à développer encore les programmes de formation de formateurs suivant une démarche souple et modulaire et en tenant dûment compte des priorités et des capacités techniques nationales;
- g) A salué les progrès de la rédaction des notes techniques et des tableaux de base du Schéma directeur du SCEE, les jugeant utiles à l'appui d'une compilation périodique des comptes reposant sur le SCEE et du calcul des indicateurs des objectifs de développement durable à partir du SCEE, et elle a recommandé que les pays testent les tableaux de base proposés en vue de la création d'une base de données mondiale du SCEE;
- h) S'est félicitée des progrès accomplis dans la mise à l'essai du Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (expérimental) et a prié le Comité d'experts de poursuivre ses travaux pour avancer dans le programme d'essais et de recherche, y compris l'élaboration de documents d'orientation et de matériels de formation, en vue de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux;
- i) S'est félicitée de l'achèvement de la première version du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, en relevant son apport au programme de développement pour l'après-2015 et à la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, a recommandé la mise au point définitive de ce système, souhaité qu'une démarche semblable soit adoptée pour l'établissement d'autres sous-systèmes sectoriels du SCEE et instamment demandé l'établissement de la version finale du SCEE-Énergie et sa publication dans les meilleurs délais;

15-04874 25/52

j) A décidé que le Comité d'experts lui communiquerait l'information relative aux points suivants : i) le nombre des indicateurs effectivement produits et publiés, ou diffusés autrement, à l'aide du SCEE; ii) les cibles et objectifs de développement durable pour lesquels le SCEE est pertinent.

46/109

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

- a) A pris note de la première partie du rapport du groupe des Amis de la présidence chargé d'évaluer le cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (PCI)¹⁹ et s'est déclarée satisfaite du travail accompli par le Bureau mondial, le Conseil d'administration et le Groupe consultatif technique pendant le cycle de 2011 du Programme;
- b) A accueilli avec satisfaction les conclusions initiales du rapport des Amis de la présidence sur le cycle de 2011 du PCI faisant état d'une hausse de la participation des pays, des améliorations de la méthode de calcul des parités de pouvoir d'achat (PPA), d'un renforcement de la transparence et d'une augmentation de la documentation, d'une simplification des procédures d'évaluation de la qualité et d'une amélioration de l'action menée pour encourager le développement du recours aux parités de pouvoir d'achat, et a souligné que le Programme de comparaison internationale devrait devenir un élément permanent du programme statistique mondial, moyennant des cycles plus fréquents;
- c) A approuvé la marche à suivre définie par le groupe des Amis de la présidence pour pouvoir présenter son rapport final à la quarante-septième session de la Commission, en 2016; dans le cours de ces travaux, il convient que le groupe continue à fonctionner de façon ouverte et transparente;
- d) A manifesté son intérêt pour les recommandations annoncées au sujet de la méthodologie, du renforcement des capacités et du financement, qui permettront de déterminer s'il est possible à l'avenir de raccourcir les intervalles entre les cycles du PCI:
- e) A suggéré que les recommandations de la section I et de la section II du rapport soient combinées dans le rapport final du groupe des Amis de la présidence en un ensemble complet de recommandations en vue de transformer le PCI en un exercice régulier et plus fréquent, qui tienne compte des besoins des utilisateurs et des capacités statistiques nationales, comme elle l'a déjà recommandé à sa session de 2015;
- f) A encouragé les pays ainsi que les organisations régionales et internationales à préserver l'élan acquis et à envisager le prochain cycle du Programme pour 2017 au plus tard;
- g) A pris note du projet de recommandation présenté dans la première partie du rapport du groupe des Amis de la présidence, en considérant que :
 - i) Pour déterminer le nombre approprié de membres participant au Conseil d'administration du PCI, il faudrait trouver un équilibre entre l'efficience et la

26/52 15-04874

_

¹⁹ E/CN.3/2015/14.

représentation des parties prenantes, tout en garantissant la transparence de la prise de décisions; à cette fin, le Conseil d'administration est encouragé à envisager, au besoin, de tenir des séances élargies auxquelles seraient conviés des bureaux de statistique nationaux autres que ses membres et, sur invitation, des utilisateurs;

- ii) Pour arrêter la composition du Groupe consultatif technique, il faudrait s'en remettre à des considérations purement professionnelles, compte tenu cependant des difficultés méthodologiques et des problèmes de données, ainsi que de l'expertise des systèmes statistiques nationaux selon leur niveau de développement;
- iii) Pour mettre au point la méthodologie du PCI, il serait bon, comme le groupe des Amis de la présidence l'indique au paragraphe 88 de son rapport, de prendre en considération les difficultés liées à la complexité de la méthodologie du cycle de 2011 et les Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- h) A salué l'initiative prise par la Banque mondiale de prêter son concours, financier et technique, afin que le renforcement des capacités nationales et régionales acquis durant le cycle de 2011 du Programme ne soit pas perdu, ainsi que la décision de la Banque de laisser l'équipe du PCI installée dans les bureaux du siège en vue de préserver la mémoire institutionnelle et d'assurer la continuité pour le déroulement du cycle de 2017.

46/110

Statistiques agricoles et rurales

La Commission de statistique :

- a) A félicité le Comité directeur mondial de l'excellent travail qu'il a accompli, pris note avec satisfaction des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre des principales composantes de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et approuvé les priorités et la marche à suivre proposées;
- b) A constaté que la production de méthodes, manuels et directives économiques avait été accélérée et a salué les efforts des partenaires d'exécution régionaux pour offrir l'assistance technique et la formation dont les pays avaient besoin pour fournir les données requises à l'échelon national, régional et international;
- c) S'est dite très favorable aux mesures prises par les partenaires de la Stratégie mondiale pour assurer une meilleure coordination des actions internationales de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques agricoles;
- d) A instamment prié les pays et les partenaires de développement d'accentuer leur appui à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des principaux objectifs de la première phase du programme d'ici à 2017 dans les pays en développement;
- e) A demandé aux partenaires de la Stratégie mondiale de soutenir les formations courtes et longues dispensées aux pays par les centres régionaux de

15-04874 27/52

formation à la statistique et de les aider à trouver les fonds requis pour organiser les activités de collecte de données nécessaires;

- f) A salué la création du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, qui est une enceinte indispensable à l'élaboration de normes statistiques internationales dans ces domaines;
- g) A exprimé son appui aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, a salué ses efforts pour rédiger des directives relatives à l'amélioration des données sur la consommation alimentaire dans le cadre des enquêtes sur les budgets des ménages et lui a demandé de fournir des directives et dispenser des formations pour la mesure de la sécurité alimentaire;
- h) A loué les progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans l'élaboration de nouvelles directives pour le Recensement mondial de l'agriculture de 2020, en consultation avec les experts nationaux et internationaux, et a recommandé un renforcement tant de l'intégration de ce recensement au recensement de la population et des logements que de la coordination entre les ministères de l'agriculture et les bureaux de statistique nationaux;
- i) A encouragé la FAO à parachever la mise au point des directives relatives au Recensement mondial de l'agriculture de 2020 et le manuel qui l'accompagne pour en assurer l'application dans les délais prévus et invité tous les pays à prendre part à la consultation mondiale sur le volume 1 de ces directives.

46/111

Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

La Commission de statistique :

- a) A félicité le Cabo Verde pour son excellent rapport sur les statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ²⁰ élaboré avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en particulier pour les activités de sensibilisation considérables menées pour ce rapport;
- b) S'est dite favorable à la création du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance, qui est chargé d'encourager les pays à produire des statistiques de la gouvernance qui reposent sur des méthodes solides et éprouvées, et a approuvé la proposition de mandat du Groupe;
- c) A pris note avec satisfaction du désir largement exprimé de participer à ce groupe d'étude et a remercié le PNUD de son appui technique et financier;
- d) A demandé au Groupe de prendre en considération les actions et les difficultés présentes et antérieures liées aux statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité et de coordonner ses travaux avec les groupes compétents;
- e) A prié le Cabo Verde de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session, en 2016, pour examen et discussion.

²⁰ E/CN.3/2015/17.

46/112

Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

- a) A demandé à toutes les organisations de se référer autant que possible aux Principes fondamentaux de la statistique officielle pour établir leurs rapports sur le non-respect de leurs propres dispositifs;
- b) A salué le travail accompli par le groupe des Amis de la présidence pour incorporer les propositions et les exemples de bonnes pratiques fournis par les pays pour enrichir le projet de directives d'application des Principes fondamentaux et invité les pays à mettre à jour leurs profils et leurs meilleures pratiques sur le site Web de la Division de statistique;
- c) A prié la Division de statistique de dispenser une assistance technique pour la mise en pratique des Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- d) A aussi demandé à la Division de statistique de lui faire rapport en 2017 sur l'avancement des travaux dans ce domaine, dans le cadre des préparatifs du vingt-cinquième anniversaire, en 2019, de l'adoption des Principes fondamentaux;
- e) A relevé qu'il existe un ensemble analogue de principes applicables aux organisations internationales, régionales et supranationales, à savoir les principes régissant les activités statistiques internationales;
- f) A convenu qu'il faut continuer à suivre l'application des Principes fondamentaux aux niveaux national, régional et mondial (à des intervalles n'excédant pas cinq ans pour ce dernier), à l'aide de divers outils comme l'auto-évaluation ou l'examen par les pairs, selon le cas, en coordonnant autant que possible ces activités de suivi avec les activités du même ordre menées par les organisations régionales et supranationales;
- g) A remercié le groupe des Amis de la présidence pour l'excellent travail accompli depuis 2011 et noté que ce groupe a rempli sa mission.

46/113

Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction le rapport complet de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes intitulé « Rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les activités statistiques menées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : réalisations récentes et questions d'avenir »²¹ et, en particulier, son orientation thématique, plaidant pour que les statistiques se voient attribuer un rôle de premier plan dans le programme de développement pour l'après-2015;
- b) A souligné l'importance de la qualité des statistiques, car ces dernières fourniront un outil essentiel de contrôle et de responsabilisation dans le cadre du

15-04874 **29/52**

_

²¹ E/CN.3/2015/19.

programme de développement pour l'après-2015, en notant à ce propos que de nombreux pays ont besoin de plus de ressources pour assurer leur développement sur le plan statistique;

c) A pris note des questions de coordination et de consultation soulevées par quelques représentants des pays de la Communauté des Caraïbes et prié la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de renforcer encore les mesures qu'elle prend pour développer la coopération régionale; elle a pris note aussi des préoccupations suscitées par le silence du rapport au sujet de l'action menée par les pays de la CARICOM et demandé à la CEPALC d'en faire mention dans le rapport.

46/114

Questions relatives aux programmes (Division de statistique)

La Commission de statistique a pris note du compte rendu des activités, projets et priorités de la Division de statistique présenté oralement par son directeur. Elle a en particulier pris note du document de séance²² auquel est annexé le programme de travail de la Division pour l'exercice 2016-2017. Elle a également approuvé les modifications apportées à la liste des produits prévus dans le programme de l'exercice 2014-2015 en cours, qui figure aussi à l'annexe de ce document de séance, et autorisé le Bureau à la réviser encore en cas de besoin.

46/115

Questions soumises pour information

La Commission de statistique a pris note des rapports suivants :

Rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité²³

Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale²⁴

Rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires 25

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe²⁶

Rapport du Secrétaire général sur les registres et statistiques d'état civil 27

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises 28

Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services 29

²² E/CN.3/2015/CRP.1.

²³ E/CN.3/2015/8.

²⁴ E/CN.3/2015/15.

²⁵ E/CN.3/2015/20.

²⁶ E/CN.3/2015/21.

²⁷ E/CN.3/2015/22.

²⁸ E/CN.3/2015/23.

²⁹ E/CN.3/2015/24.

Rapport du Fonds monétaire international sur l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances³⁰

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement³¹

Rapport du Groupe d'étude d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles³²

Rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique ³³

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique³⁴

Rapport du Secrétaire général sur la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies³⁵

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain³⁶

Rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales³⁷

Rapport des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques³⁸

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques 39

Rapport de la Banque mondiale et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) sur le développement des statistiques⁴⁰

Rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement⁴¹

Rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales⁴²

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique 43

15-04874 3**1/52**

³⁰ E/CN.3/2015/25.

³¹ E/CN.3/2015/26.

³² E/CN.3/2015/27.

³³ E/CN.3/2015/28.

³⁴ E/CN.3/2015/29.

³⁵ E/CN.3/2015/30.

³⁶ E/CN.3/2015/31.

³⁷ E/CN.3/2015/32.

³⁸ E/CN.3/2015/33.

³⁹ E/CN.3/2015/34.

⁴⁰ E/CN.3/2015/35.

⁴¹ E/CN.3/2015/36.

⁴² E/CN.3/2015/37.

⁴³ E/CN.3/2015/38.

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015

1. Indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

- 1. La Commission a examiné le point 3 a) i) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 6^e séances, les 3 et 6 mars 2015. À sa 1^{re} séance, la Commission était saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (E/CN.3/2015/2) et elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la France.
- 2. À la 1^{re} séance, le 3 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Chine, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Fédération de Russie, Japon, Italie, Cameroun, Cuba, République unie de Tanzanie, Barbade, Brésil, Oman et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Suisse, Madagascar, Équateur, Suriname, Inde et Turquie.
- 3. À la même séance, l'observateur de l'État de Palestine a fait une déclaration.
- 4. À la 2^e séance, le 3 mars, la Commission a entendu des déclarations des observateurs des pays suivants : Philippines, Afrique du Sud, Indonésie, Égypte, Venezuela (République bolivarienne du), Kirghizistan, Iran (République islamique d'), Pologne, Colombie, Mexique, Danemark, Croatie, Australie, Canada, Bolivie (État plurinational de), Portugal, Turkménistan, Ghana, Grèce, Jordanie, République démocratique populaire lao, Finlande et France.
- 5. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Communauté des Caraïbes, de la Commission économique pour l'Europe, de l'Union internationale pour la conservation de la nature, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 6. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

7. À la 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 a) i) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat [voir le chapitre I, sect. C, décision 46/101 I.)].

2. Questions nouvelles : la révolution des données

8. La Commission a examiné le point 3 a) ii) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 3 et 6 mars 2015. À sa 2^e séance, le 3 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé : Questions nouvelles : la révolution des données (E/CN.3/2015/3), et elle a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

- 9. À la 2^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Japon, République-Unie de Tanzanie, Cuba, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Hongrie. Ont aussi fait une déclaration les observateurs des pays suivants : Afrique du Sud, Samoa (au nom des petits pays en développement insulaires du Pacifique), Iran (République islamique d'), Turquie, Philippines, République de Corée, Inde, Colombie, Suriname, Mexique, Timor-Leste et Équateur.
- 10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs suivants : l'observateur de l'État de Palestine, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (au nom du Comité de coordination des activités de statistique).
- 11. Le Chef du Service des services statistiques du Département des affaires économiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

12. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 a) ii) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat [voir le chapitre I, sect. C, décision 46/101 II.)].

3. Métadonnées

- 13. La Commission a examiné le point 3 a) iii) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 3 et 6 mars 2015. À la 2^e séance, le 3 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2015/4) et elle a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de l'Australie.
- 14. À la 2^e séance également, les représentants de la Chine, de l'Italie et du Japon ont fait des déclarations. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs des pays suivants : Afrique du Sud, Ghana, Sainte-Lucie, Iran (République islamique d'), Pologne, Suriname, Irlande, Indonésie, Madagascar et Soudan.
- 15. À la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de l'Union européenne, de la Commission européenne (Eurostat) et de la Banque mondiale.
- 16. Le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

17. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 a) iii) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat [voir le chapitre I, sect. C, décision 46/101 III.)].

4. Programme de transformation de la statistique officielle

18. La Commission a examiné le point 3 a) iv) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 4 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 3^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la

15-04874 33/52

statistique officielle (E/CN.3/2015/5), et elle a entendu une déclaration liminaire du Service des statistiques économiques de la Division de statistique.

- 19. À la 3^e séance également, l'observateur de l'Irlande a fait une déclaration.
- 20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de l'Italie, du Japon et de la Hongrie, ainsi que par les observateurs des pays suivants: Canada, Afrique du Sud, Iran (République islamique d'), Azerbaïdjan, Philippines, Slovénie, Pakistan, Haïti, Côte d'Ivoire, Arménie, Finlande, Turquie et Pologne.
- 21. À la même séance également, d'autres déclarations ont été faites par les observateurs de la Commission européenne (EUROSTAT) et de la Commission économique pour l'Europe.
- 22. Le Chef du Service des statistiques économiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

23. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 a) iv) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat [voir le chapitre I, sect. C, décision 46/101 IV.)].

B. Recensements de la population et des logements

- 24. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 3° et 6° séances, les 4 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 3° séance, le 4 mars, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes mondiaux de recensements de la population et des logements de 2010 et de 2020 (E/CN.3/2015/6), et elle a entendu une déclaration liminaire du Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique.
- 25. À la 3° séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Brésil, Japon, République unie de Tanzanie, Chine, Fédération de Russie, Angola et États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Jordanie, Suriname, Afrique du Sud, Bahreïn, Égypte, Ghana, Gambie, Turquie, Cabo Verde, Philippines, Cambodge, Côte d'Ivoire, Somalie, Iran (République islamique d'), Bahamas, Timor-Leste, Bélarus, Micronésie (États fédérés de) et Haïti.
- 26. À la même séance, l'observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aussi fait une déclaration.
- 27. Le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

28. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 b) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat [voir le chapitre I, sect. C, décision 46/102)].

C. Statistiques de la criminalité

- 29. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 3°, 4° et 6° séances, les 4 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 3° séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (E/CN.3/2015/7) et, pour information, du rapport de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les statistiques de la criminalité (E/CN.3/2015/8).
- 30. À la 3^e séance également, l'observateur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a fait une déclaration liminaire.
- 31. À la même séance, les représentants de la République dominicaine et de Cuba et l'observateur du Mexique ont chacun fait une déclaration.
- 32. À la 4^e séance, le 4 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République tchèque, Allemagne, Japon, Mongolie, République-Unie de Tanzanie, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Italie, Niger et Suède, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Qatar, Suriname, Philippines, Afrique du Sud, République de Corée, France, Portugal, Égypte, Cabo Verde et Équateur.
- 33. À la même séance, l'observateur de la Commission européenne (EUROSTAT) a aussi fait une déclaration.
- 34. Le Chef de la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie de la Division de statistique a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

35. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 c) de son ordre du jour. Elle a adopté ce projet de décision (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/103).

D. Statistiques sur les réfugiés

- 36. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 4 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 4^e séance, la Commission était saisie du rapport conjoint du Bureau central de statistique de Norvège et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées (E/CN.3/2015/9).
- 37. À la 4^e séance, le 4 mars, l'observateur de la Norvège a fait une déclaration liminaire.
- 38. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République tchèque, Allemagne, Mongolie, Bulgarie, Niger et Italie, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Jordanie, Liban, Pakistan, Afrique du Sud, Ouganda, Suriname, Turquie, Pologne, Côte d'Ivoire, Finlande, Grèce, Bahreïn, Azerbaïdjan et Afghanistan.
- 39. À la 4^e séance également, des déclarations ont été faites par les observateurs suivants : l'observateur de l'État de Palestine, le Haut-Commissariat des Nations

15-04874 35/52

Unies aux droits de l'homme, la Commission européenne (EUROSTAT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

40. Le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

41. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 d) de son ordre du jour. Elle a adopté ce projet de décision (voir le chapitre 1, sect. C, décision 46/104).

E. Enquêtes auprès des ménages

- 42. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 4° et 6° séances, les 4 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 4° séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport de la Banque mondiale intitulé « Amélioration des enquêtes sur les ménages dans le cadre du développement pour l'après-2015 : questions et recommandations » (E/CN.3/2015/10).
- 43. À la 4° séance également, l'observateur de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.
- 44. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: République dominicaine, Brésil, Chine, Nouvelle-Zélande, Mongolie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Suède, Cuba, Italie, États-Unis d'Amérique et Cameroun, ainsi que les observateurs des pays suivants: Koweït, Fiji (au nom des États asiatiques et des petits États insulaires en développement du Pacifique), Afrique du Sud, Inde, Suriname, Sainte-Lucie, Côte d'Ivoire, Venezuela (République bolivarienne du), Philippines, Égypte, République démocratique populaire lao, Pakistan, Bolivie (État plurinational de), Turkménistan, Ukraine, Cabo Verde, Bahamas, France, Ouganda, Grèce et Équateur.
- 45. À la même séance également, les observateurs de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont fait chacun une déclaration.
- 46. Le Chef du Service des statistiques démographiques et sociales a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

47. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 e) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/105).

F. Comptabilité nationale

- 48. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 4, 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 4^e séance, le 4 mars, elle était saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2015/11), et elle a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de la Banque mondiale.
- 49. À la 4^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie et du Cameroun, et par l'observateur de l'Égypte.
- 50. À la 5^e séance, le 5 mars, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Mongolie, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Zambie, Iran (République islamique d'), Philippines, Nigéria, République de Corée et Kazakhstan.
- 51. À la même séance, l'observateur de la Commission économique pour l'Europe a aussi fait une déclaration.
- 52. Le Chef du Service des statistiques économiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

53. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 f) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/106).

G. Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

- 54. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique (E/CN.3/2015/12), et elle a entendu une déclaration liminaire de l'observateur du Canada.
- 55. À la 5^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des Pays-Bas, de la République dominicaine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Mexique, Égypte, Turquie, Philippines, Cabo Verde, Danemark, Espagne, Rwanda, Kazakhstan, Australie et Fiji (au nom des États asiatiques et des petits États insulaires en développement du Pacifique).
- 56. À la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Commission européenne (EUROSTAT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la CNUCED, de la Commission économique pour l'Europe et de l'Organisation mondiale du commerce.
- 57. Le Chef du Service des statistiques du commerce a résumé le débat.

37/52

Décision prise par la Commission

58. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 g) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/107).

H. Comptabilité économique et environnementale

- 59. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale (E/CN.3/2015/13), et elle a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de l'Australie.
- 60. À la 5^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Pakistan, Philippines, Pologne, Micronésie (États fédérés de), Suriname, Iran (République islamique d'), Turquie, Norvège, Azerbaïdjan et Afrique du Sud.
- 61. À la même séance, des déclarations ont également été faites par les observateurs suivants : l'observateur de l'État de Palestine (au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- 62. Le Chef du Service des statistiques économiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

63. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 h) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/108).

I. Programme de comparaison internationale

- 64. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015 respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur l'évaluation du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2015/14) et, pour information, du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2015/15).
- 65. À la 5^e séance également, l'observateur de l'Autriche a fait une déclaration liminaire.
- 66. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Chine, Barbade, Suède, Allemagne, Hongrie, République tchèque, Fédération de Russie, Mongolie et États-Unis d'Amérique. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs des pays suivants : Afrique du Sud, Oman (au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie

- occidentale), Suriname, Ghana, Philippines, Nigéria (au nom du Groupe des États africains), Fiji (au nom des États asiatiques et des petits États insulaires en développement du Pacifique), Kazakhstan, Inde et Autriche.
- 67. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Commission européenne (EUROSTAT), de la Banque africaine de développement et du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants.
- 68. Le Chef du Service des statistiques économiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

69. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 i) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/109).

J. Statistiques agricoles et rurales

- 70. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les faits récents survenus dans le domaine des statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2015/16), et elle a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de cette organisation.
- 71. À la 5^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Japon, Mongolie et États-Unis d'Amérique, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Cabo Verde, Turkménistan, Philippines, Soudan, Iran (République islamique d') et Côte d'Ivoire.
- 72. À la même séance, l'observateur de la Banque mondiale a aussi fait une déclaration.
- 73. Le Chef du Service des statistiques de l'environnement et de l'énergie a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

74. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 j) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/110).

K. Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité

75. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Cabo Verde sur les statistiques de la gouvernance, de la paix et

39/52

- de la sécurité (E/CN.3/2015/17), et elle a entendu une déclaration de l'observateur du Cabo Verde.
- 76. À la 5^e séance également, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Cameroun, Suède, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Niger, ainsi que par les observateurs des pays suivants : Mexique, Portugal, Timor-Leste, Luxembourg, Kenya, Madagascar, Ghana et Afrique du Sud.
- 77. À la 6^e séance, le 6 mars, des déclarations ont été faites par les observateurs des pays suivants : Jordanie, Philippines, Turquie, France, Guinée-Bissau, Algérie, Côte d'Ivoire, Espagne, Ouganda et Cabo Verde.
- 78. À la même séance, des déclarations ont aussi été faites par les observateurs de la Commission européenne (EUROSTAT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- 79. Le Chef du Service des services statistiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

80. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 k) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/111).

L. Principes fondamentaux de la statistique officielle

- 81. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2015/18), et elle a entendu une déclaration liminaire des représentants des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne.
- 82. À la 6^e séance également, les représentants de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Angola et du Japon ont chacun fait une déclaration, de même que les observateurs des pays suivants : Colombie, Soudan, Indonésie, Turquie, Suriname, Philippines, Zambie, Bahreïn et Égypte (au nom des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale).
- 83. À la même séance, les observateurs de l'Union européenne, s'exprimant au nom du Comité de coordination des activités de statistique, et de l'Institut international de statistique ont chacun fait une déclaration.
- 84. Le Chef du Service des services statistiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

85. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 l) de son ordre du jour.

Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/112).

M. Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes

- 86. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5° et 6° séances, les 5 et 6 mars 2015, respectivement. À sa 5° séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les activités statistiques menées dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : réalisations récentes et questions d'avenir (E/CN.3/2015/19).
- 87. À la 5^e séance également, la Commission a entendu une déclaration liminaire de l'observateur de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- 88. À la même séance, des déclarations ont été faites par le représentant de la Barbade et par l'observateur du Suriname.
- 89. À la 6^e séance, le 6 mars, des déclarations ont été faites par les observateurs de la Zambie (au nom du Groupe des États africains) et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.
- 90. Le Chef du Service des services statistiques a résumé le débat.

Décision prise par la Commission

91. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission était saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur pour adoption au titre du point 3 m) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision modifié au cours du débat (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/113).

15-04874 **41/52**

Chapitre III

Questions soumises pour information

- 1. La Commission a examiné le point 4 [al. a) à q)] de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, tenues les 5 et 6 mars 2015, respectivement.
- 2. À la 5^e séance, le 5 mars, la représentante de la Hongrie a fait une déclaration et présenté une vidéo annonçant la Journée mondiale de la statistique.
- 3. À la 6^e séance, le 6 mars, les représentants des Pays-Bas (s'exprimant également au nom des États-Unis d'Amérique), de l'Allemagne et de l'Italie, ainsi que les observateurs du Bangladesh et des Philippines, ont fait des déclarations.
- 4. À la même séance, l'observateur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a aussi fait une déclaration.

A. Statistiques de la santé

Décisions prises par la Commission

- 5. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2015/20).
- 6. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2015/20) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

B. Statistiques ventilées par sexe

Décisions prises par la Commission

- 7. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2015/21).
- 8. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2015/21) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

C. Registres et statistiques de l'état civil

Décisions prises par la Commission

- 9. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les registres et statistiques de l'état civil (E/CN.3/2015/22).
- 10. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les registres et statistiques de l'état civil (E/CN.3/2015/22) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

D. Registres d'entreprises

Décisions prises par la Commission

- 11. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2015/23).
- 12. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2015/23) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

E. Statistiques des services

Décisions prises par la Commission

- 13. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2015/24).
- 14. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2015/24) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

F. Statistiques des finances

Décisions prises par la Commission

- 15. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2015/25).
- 16. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances (E/CN.3/2015/25) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

G. Statistiques de l'environnement

Décisions prises par la Commission

- 17. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2015/26).
- 18. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2015/26) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

15-04874 43/52

H. Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles

Décisions prises par la Commission

- 19. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (E/CN.3/2015/27).
- 20. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des économies basées sur les ressources naturelles (E/CN.3/2015/27) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

I. Journée mondiale de la statistique

Décisions prises par la Commission

- 21. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 5 et 6 mars 2015. À la 5^e séance, le 5 mars, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2015/28) et elle a entendu une déclaration complétée par une annonce vidéo de la représentante de la Hongrie sur la Journée mondiale de la statistique.
- 22. À la 6^e séance, le 6 mars, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2015/28) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

J. Coordination des programmes statistiques

Décisions prises par la Commission

- 23. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2015/29) et sur la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies (E/CN.3/2015/30).
- 24. À la même séance, la Commission a pris note des rapports du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2015/29) et sur la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies (E/CN.3/2015/30) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

K. Statistiques du développement humain

Décisions prises par la Commission

25. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le

rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2015/31).

26. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du PNUD sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2015/31) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

L. Classifications statistiques internationales

Décisions prises par la Commission

- 27. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales (E/CN.3/2015/32).
- 28. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des classifications statistiques internationales (E/CN.3/2015/32) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

M. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

Décisions prises par la Commission

- 29. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques (E/CN.3/2015/33).
- 30. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité des organisations qui parrainent l'Échange de données et de métadonnées statistiques (E/CN.3/2015/33) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

N. Renforcement des capacités statistiques

Décisions prises par la Commission

- 31. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2015/34) et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle sur le développement des statistiques (E/CN.3/2015/35).
- 32. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques (E/CN.3/2015/34) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle sur le développement des statistiques (E/CN.3/2015/35) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

15-04874 45/52

O. Indicateurs du développement

Décisions prises par la Commission

- 33. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2015/36).
- 34. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2015/36) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

P. Intégration des données statistiques et géospatiales

Décisions prises par la Commission

- 35. La Commission a examiné le point 4 p) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2015/37).
- 36. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2015/37) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

Q. Suite donnée aux décisions de politique générale prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social

Décisions prises par la Commission

- 37. La Commission a examiné le point 4 q) de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2015/38).
- 38. À la même séance, la Commission a pris note de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent ses travaux (E/CN.3/2015/38) (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/115).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

- 1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie du programme de travail provisoire de la Division de statistique pour l'exercice 2016-2017 (E/CN.3/2015/CRP.1), et elle a entendu un rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU sur les activités, projets et priorités actuels de la Division.
- 2. Les observateurs de l'Afrique du Sud et de la Finlande ont fait des déclarations.

Décisions prises par la Commission

3. À la 6^e séance également, le 6 mars, la Commission a pris note du rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les activités, projets et priorités actuels de la Division. En particulier, elle a pris note du programme de travail provisoire de la Division pour l'exercice 2016-2017 (E/CN.3/2015/CRP.1) et approuvé les modifications apportées à son programme de travail pour 2014-2015, autorisant le Bureau à revoir ce programme, le cas échéant (voir le chapitre I, sect. C, décision 46/114).

15-04874 **47/52**

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quaranteseptième session de la Commission

- 1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015. Elle était saisie des documents indiqués ci-dessous qui lui ont été présentés par un représentant du Service des services statistiques de la Division de statistique :
- a) Le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la quaranteseptième session de la Commission (E/CN.3/2015/L.2);
- b) Une note du Secrétaire général sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2015-2019 (E/CN.3/2015/39).
- 2. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique et les observateurs du Suriname et de la Norvège ont fait des déclarations.

Décisions prises par la Commission

- 3. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session figurant dans le document E/CN.3/2015/L.2, modifié oralement, et son programme de travail pluriannuel, contenu dans le document E/CN.3/2015/39.
- 4. À la même séance, la Commission a décidé de procéder à des consultations d'après session en vue de déterminer les dates à retenir pour sa quarante-septième session, prévue en mars 2016.

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session

- 1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 6 mars 2015.
- 2. Le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/CN.3/2015/L.3), ainsi qu'un document non officiel contenant les projets de décision.
- 3. À la même séance, les représentants de Cuba, des États-Unis, du Brésil, de la République dominicaine, d'Oman, de la République-Unie de Tanzanie, de la Chine et du Cameroun, ainsi que les observateurs de l'Équateur, du Suriname, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de la Colombie, de l'État plurinational de Bolivie, de l'Uruguay, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République démocratique populaire lao, de l'Argentine, du Paraguay, des Philippines, de l'Algérie, de l'Indonésie, de l'Espagne, du Canada, de l'Ouganda et de l'Autriche, sont intervenus au sujet du texte.
- 4. Les observateurs de la Commission européenne (Eurostat), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et du Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est ont aussi pris la parole.

Décisions prises par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 6 mars, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-sixième session (E/CN.3/2014/L.3), y compris les projets de décision examinés au cours des débats et révisés oralement, et a chargé le Rapporteur d'organiser ce projet de rapport de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, le Président a fait une déclaration.

15-04874 **49/52**

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-sixième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 6 mars 2015. Elle a tenu six séances.

B. Participation

2. Les représentants des 24 États membres de la Commission ont assisté à la session. Y ont également assisté des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations. Une liste des participants est affichée sur le site Web de la Commission (voir *infra*, par. 7).

C. Élection du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 3 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président:

John Pullinger (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Vice-Présidents:

Gabriella Vukovich (Hongrie)

Ma Jiantang (Chine)

Aubrey Browne (Barbade)

Rapporteur:

Joseph Tedou (Cameroun)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

- 4. Toujours à sa 1^{re} séance, le 3 mars, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire diffusé sous la cote E/CN.3/2015/1, qui est ainsi conçu :
 - 1. Élection du Bureau.
 - 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 - 3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Données à l'appui du programme de développement pour l'après-2015:
 - i) Indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut;
 - ii) Questions nouvelles : la révolution des données;
 - iii) Mégadonnées;

50/52

- iv) Programme de transformation de la statistique officielle;
- b) Recensements de la population et des logements;
- c) Statistiques de la criminalité;
- d) Statistiques sur les réfugiés;
- e) Enquêtes auprès des ménages;
- f) Comptabilité nationale;
- g) Statistiques du commerce international et de la mondialisation économique;
- h) Comptabilité économique et environnementale;
- i) Programme de comparaison internationale;
- j) Statistiques agricoles et rurales;
- k) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité;
- l) Principes fondamentaux de la statistique officielle;
- m) Développement des statistiques régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- 4. Questions soumises pour information:
 - a) Statistiques de la santé;
 - b) Statistiques ventilées par sexe;
 - c) Registres et statistiques de l'état civil;
 - d) Registres d'entreprises;
 - e) Statistiques des services;
 - f) Statistiques des finances;
 - g) Statistiques de l'environnement;
 - h) Statistiques des économies basées sur les ressources naturelles;
 - i) Journée mondiale de la statistique;
 - j) Coordination des programmes statistiques;
 - k) Statistiques du développement humain;
 - 1) Classifications statistiques internationales;
 - m) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
 - n) Renforcement des capacités statistiques;
 - o) Indicateurs du développement;
 - p) Intégration des données statistiques et géospatiales;
 - q) Suite donnée aux décisions de politique générale prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

15-04874 **51/52**

- 5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique).
- 6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-septième session de la Commission.
- 7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-sixième session.
- 5. À la même séance, la Commission a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la session (E/CN.3/2015/L.1).
- 6. À sa 1^{re} séance également, la Commission a invité à participer, à sa quarantesixième session, en qualité d'observateurs, les organisations suivantes : l'Association européenne de libre-échange, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

7. Les documents dont la Commission était saisie à sa quarante-sixième session peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2015.htm.

15-04874 (F) 120515 140515

